



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 11162

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le secrétaire d'Etat au budget si ses services ont effectué une estimation du nombre approximatif de contribuables ayant demandé une déduction fiscale au motif du paiement d'une cotisation syndicale. Elle souhaiterait également connaître le coût approximatif de ces dégrèvements pour l'Etat.

Texte de la réponse

Au titre des revenus de 1995, environ 1 480 000 foyers fiscaux ont demandé une réduction d'impôt pour versement de cotisations syndicales. Le montant de la réduction d'impôt obtenue s'établit à près de 281 millions de francs pour 1 310 000 foyers fiscaux effectivement bénéficiaires de la mesure. S'agissant des revenus de l'année 1996, le nombre de foyers fiscaux ayant demandé une réduction d'impôt au même titre est d'environ 1 640 000.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11162

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1272

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 2989